



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Haute Ecole ARC

Entrée en matière du Conseil d'Etat et des trois villes sur la proposition des cantons de Berne et du Jura

La chancellerie d'Etat communique :

Mercredi 25 avril 2007, une délégation du Conseil d'Etat, composée de la présidente Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, ainsi que de MM. Bernard Soguel et Jean Studer, respectivement chef du Département de l'économie et chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, a rencontré une délégation des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, composée respectivement de MM. Daniel Perdrizat et Antoine Grandjean pour le Conseil communal de Neuchâtel, MM. Laurent Kurth et Didier Berberat pour les autorités communales chaux-de-fonnières, et de MM. Denis de la Reussille, Charles Häsler et Claude Leimgruber pour l'exécutif loclois. Cette rencontre, qui s'est déroulée dans un climat très constructif, avait pour objectif de débattre de la proposition de regroupements des sites de la HE-ARC faite par les cantons du Jura et de Berne avec une solution transitoire à Neuchâtel dès la rentrée académique 2008 et la relocalisation subséquente à La Chaux-de-Fonds.

A l'issue des discussions, le Conseil d'Etat, en accord avec les exécutifs des trois villes, informe que les partenaires entrent en matière sur la proposition des cantons de Berne et du Jura. Cela moyennant des mesures d'accompagnement, qui seront discutées avec le Comité stratégique de la HE-ARC (COSTRA) dans les meilleurs délais par le Conseil d'Etat et les trois villes, qui travailleront de manière unie et en étroite collaboration sur ce dossier.

En parallèle, le Conseil d'Etat et les trois villes discuteront de l'utilisation future du site loclois de la HE-ARC.

Les partenaires tiennent à relever que les échanges se sont inscrits dans le souci de maintenir la solidité et l'attractivité de la HE-ARC et de contribuer à son renforcement.

Aucune information supplémentaire ne sera transmise.

Neuchâtel, le 26 avril 2007